



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

# AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures 2022-001.

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la municipalité, du 16 décembre 2021 au 10 janvier 2022, en écrivant au soussigné, à l'adresse courriel suivante en spécifiant dans l'objet le numéro de la dérogation :

[direction@saintfabien.net](mailto:direction@saintfabien.net)

ou au  
20A, 7<sup>e</sup> Avenue,  
Saint-Fabien Québec G0L 2Z0

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations mineures, lors d'une séance ordinaire à être tenue le 10 janvier 2022.

### **Nature et effet des dérogations mineures demandées :**


Le demandeur dépose une demande de dérogation afin de permettre la création d'un nouveau lot (6 483 712) dont la largeur sera de 13.71m mesurés le long de la ligne avant, contraire à la largeur de 21m exigée par l'article 4.2 du règlement de lotissement #469. De plus, la demande portera sur la marge de recul latérale droite alors que le bâtiment serait implanté à 1m de la nouvelle ligne de lot contrairement à la distance de 3.5m exigée par la grille de spécification du règlement de zonage #476.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

### **Désignation de l'immeuble affecté**

3 868 952 du cadastre du Québec (14 et 16, 7<sup>e</sup> Avenue).

*DONNÉ A ST-FABIEN, CE 16 DÉCEMBRE 2021*

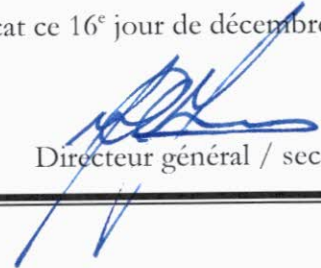
  
Directeur général / secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16<sup>e</sup> jour de décembre 2021 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

  
Directeur général / secrétaire-trésorier